



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Vingt-et-septième réunion du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG/27) 5 - 6 novembre 2024

Point 3 de l'ordre du jour : Mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs de la navigation aérienne, y compris les priorités fixées dans le plan régional de navigation aérienne

Mise en œuvre de la PBCS incluant l'ADS-B par satellite

(Note présentée par le Cameroun)

RESUME	
<p>La présente note vise à inciter l'OACI à amender le doc OACI 9869 manuel de la communication et de la surveillance basée sur les performances (PBCS) afin d'intégrer les spécifications RSP pour la surveillance dépendante automatique en mode diffusion (ADS-B).</p> <p>Pour ce faire, la présente note revient sur la mise en œuvre par l'ASECNA de l'ADS-B par satellite dans ses Etats membres, qui permet la surveillance de l'espace aérien, même dans les zones océaniques et grandes zones continentales, dans lesquelles l'ADS-C pouvait être sollicité.</p> <p>Suite à donner :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance du contenu de cette note de travail ; - Demander à l'OACI d'amender le doc 9869 afin d'intégrer des RSP relatives à l'ADS-B ; - Définir des orientations pour les Etats leur permettant de mettre en œuvre la PBCS en s'appuyant sur l'ADS-B. 	
REFERENCE(S)	Doc OACI 9869, 2 ^e édition APIRG/24 Décision 24/ 41
<i>Objectifs stratégiques</i>	A- Sécurité B- Capacité & efficacité de la navigation aérienne

1 INTRODUCTION

- 1.1 Le Doc 9869 de l'OACI définit les spécifications de performances requises en termes de surveillance (RSP) pour la mise en œuvre de la communication et de surveillance basées sur la performance (PBCS). Toutefois, ces spécifications s'appuient exclusivement sur l'ADS-C comme moyen de surveillance. La présente note vise à prendre en compte la mise en œuvre croissante de l'ADS-B dans la région AFI, et son usage comme référentiel additionnel de mise en œuvre de la PBCS.

2. ANALYSE

2.1. En vue d'améliorer ses capacités de surveillance, l'ADS-B par satellite est déployé dans 17 Etats membres de l'ASECNA, parmi lesquels le Cameroun. Il présente de nombreux avantages notamment :

- l'amélioration de la surveillance en zones non-radar par la réduction des minimas de séparation en régions terminales, mais également dans les zones océaniques et vastes zones continentales, où l'ADS-C est souvent utilisée ;
- la rationalisation sur le plan économique des coûts d'installation et de maintenance, comparativement à l'installation de plusieurs stations ADS-B terrestres.

2.2. Compte tenu des capacités actuelles de l'ADS-B, il est prévisible que sa mise en œuvre trouve une adoption toujours croissante.

2.3. La Conclusion 21/09 de l'APIRG/21 demande aux États d'élaborer des plans de mise en œuvre du PBCS dans le cadre des plans nationaux pour l'aviation. Mais il est relevé un faible taux de mise en œuvre de la PBCS, malgré les taux d'installation encourageants des ADS-B et ADS-C observés dans la région.

2.4. Le Doc 9869 de l'OACI (2^e édition, 2017) précise les spécifications RSP (Performance requise pour la surveillance) aux fins de la mise en œuvre du PBCS. Toutefois, dans la portée dudit document il est mentionné que ces spécifications visent d'abord l'ADS-C, et que des spécifications pour l'ADS-B pourraient être incluses dans une prochaine édition

2.5. Dans la région AFI, la RSP 180 a été adoptée. Cette exigence est atteignable en utilisant l'ADS-B, qui est d'ores et déjà mise en œuvre dans au moins 17 Etats de la région.

2.6. Il est fortement recommandé de donner la possibilité à ces Etats de se conformer aux exigences de PBCS avec l'ADS-B comme moyen de surveillance déjà déployé.

3 SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- Prendre connaissance du contenu de cette note de travail ;
- Demander à l'OACI d'amender le doc 9869 afin d'intégrer des RSP relatives à l'ADS-B ;
et
- Définir des orientations pour les Etats leur permettant de mettre en œuvre la PBCS en s'appuyant sur l'ADS-B.